



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2021-02

Objet : Adoption du règlement numéro 2021-02 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-04 et ses amendements

Avis public est par la présente donné que le règlement numéro 2021-02 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-04 et ses amendements.

Il peut être pris communication de ce règlement, pour consultation, au bureau municipal de la Municipalité du canton de Saint-Camille ou sur le site internet de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur dès la réception de l'avis de conformité de la MRC des sources, à savoir, le 14 septembre 2021.

DONNÉ À SAINT-CAMILLE, CE 15^E JOUR DE SEPTEMBRE 2021.

Julie Vaillancourt
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, domiciliée à Wotton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 8 heures et 17 heures, 15^e jour de septembre 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15^e jour de septembre 2021.

Julie Vaillancourt
Directrice générale et secrétaire-trésorière